



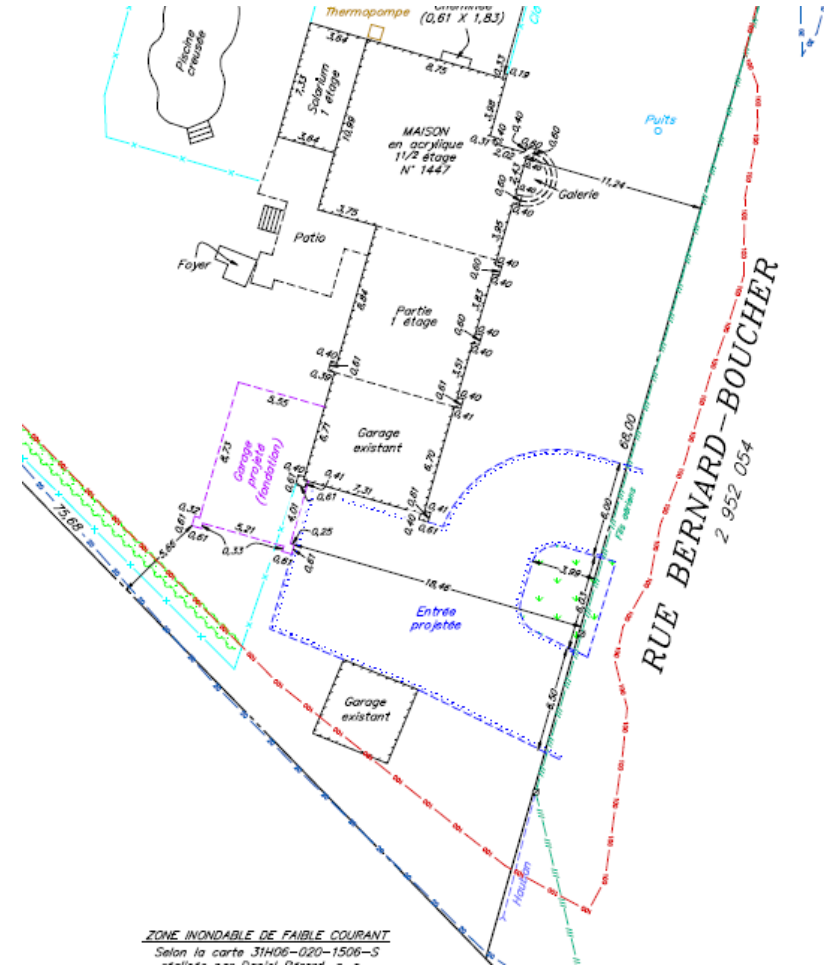
**Carignan**

# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-024

CCU du 11 mars 2024

**1**

Lot 2 600 761  
1447, rue Bernard-Boucher



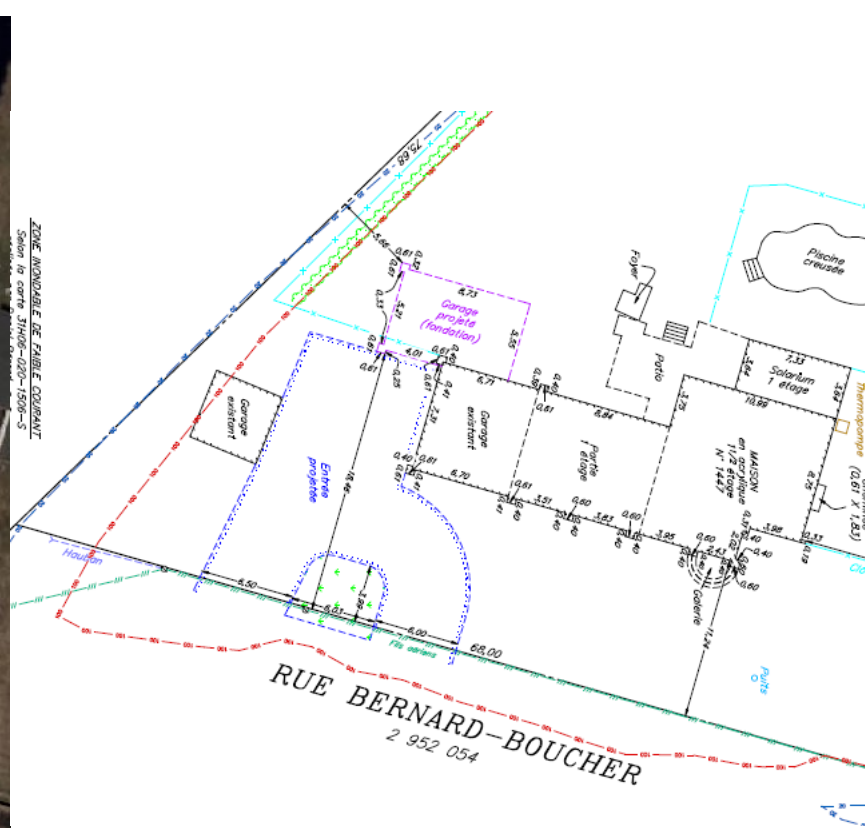
2

## Localisation et mise en contexte

Zone H-464

Secteur du Domaine

Le requérant fait une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir l'autorisation d'aménager une allée d'accès en demi-cercle excédant la largeur autorisée. Cette dérogation est requise du fait que le demandeur souhaite aménager une allée en « U » d'une largeur permettant la circulation à double sens. Le demandeur juge contraignant la largeur de 4 mètres, évoquant ses parents à mobilité réduite et les jeunes enfants circulant à vélo et à trottinette.



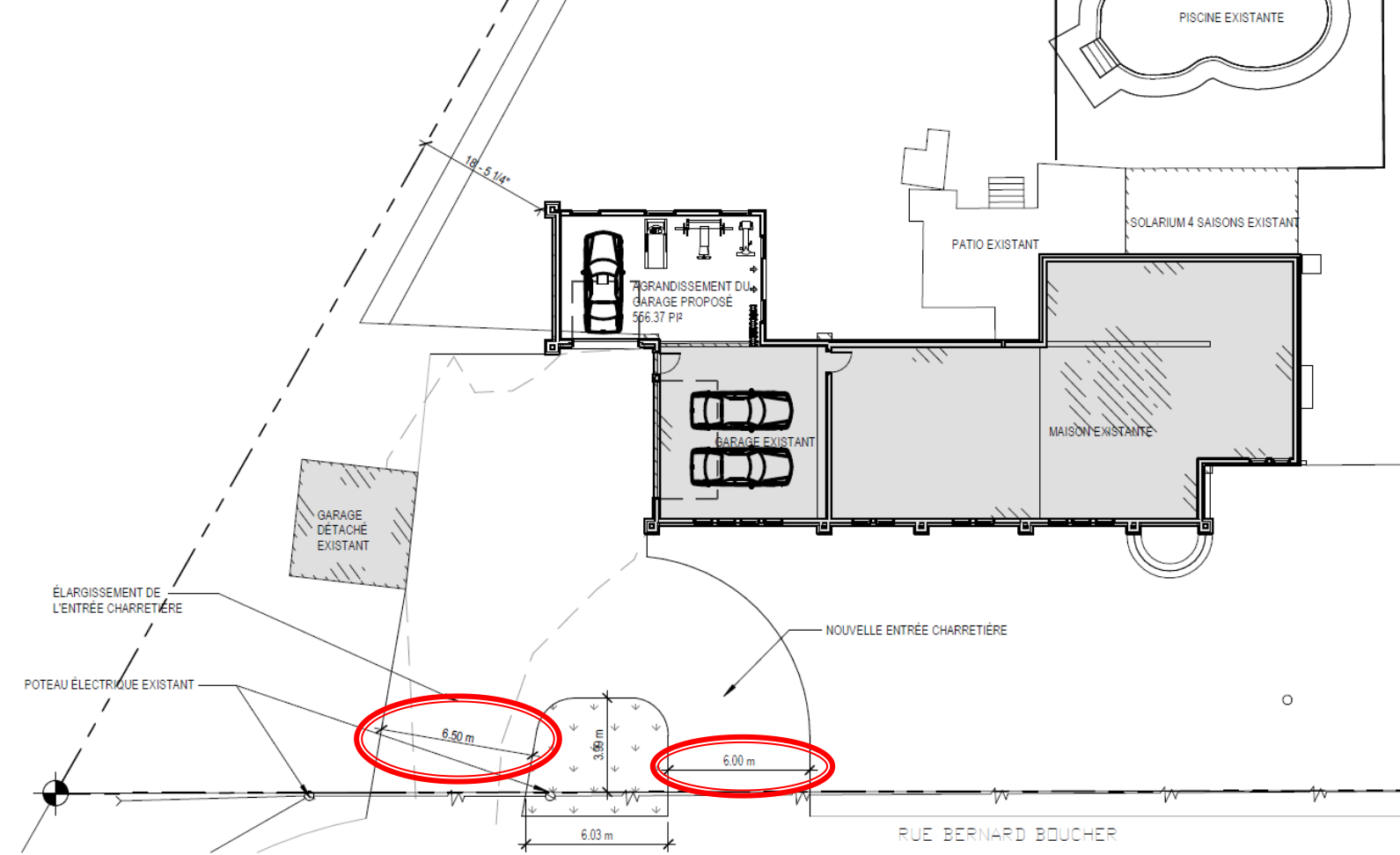
### 3

## Localisation et mise en contexte

Zone H-464

Secteur du Domaine

Le requérant fait une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir l'autorisation d'aménager une allée d'accès en demi-cercle excédant la largeur autorisée. Cette dérogation est requise du fait que le demandeur souhaite aménager une allée en « U » d'une largeur permettant la circulation à double sens. Le demandeur juge contraignant la largeur de 4 mètres, évoquant ses parents à mobilité réduite et les jeunes enfants circulant à vélo et à trottinette.



# 4

## Objet

Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre une largeur d'allée d'accès de maximum 6.5 mètres pour un stationnement en forme de demi-cercle (« U »), alors que la réglementation autorise une largeur maximale de 4 mètres.



# Réglementation applicable

5

## Extrait du Règlement de zonage 483-U, art. 89:

### SECTION 5 : ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

#### 89. DISPOSITIONS RELATIVES À UN ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Un accès à la voie publique et l'allée de stationnement sous réserve de toute exigence du ministère des Transports, doit être aménagé selon les dispositions suivantes :

<b>4° Accès en forme de demi-cercle («U»)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Largeur maximale de l'allée de circulation : 4 mètres;</li><li>• Distance minimale entre les 2 accès : 6 mètres;</li><li>• Profondeur minimale de l'îlot central : 2,5 mètres;</li><li>• Largeur minimale d'une bande gazonnée à aménager de chaque côté de l'espace de stationnement : 0,60 mètre.</li></ul>
---	---

#### EXEMPLE: ALLÉE D'ACCÈS EN DEMI-CERCLE

